

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEI MUNICIPAL

SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2010

<u>Date de la convocation</u> : 25/08/2010 Date de la <u>publication</u> : 06/09/2010

PRESENTS: Yannick BOUBÉE, Maire – Pierre FAURE - Maryvonne GARBAYE - Chantal BADENCO - Louis CANDAU - Geneviève DORGANS - Claude PAHU - Isabelle CHEDEVILLE - Daniel RIVIERE - Emmanuel ALONSO - Simone GASQUET - Yves CARRIE - Nicole RIEUDEBAT - Nicole CASTELLA - Manuel ESPEJO - Annie GUITTARD - Patrick LASCOUMETTES – Jean-Marc LACABANNE - André BOYRIE - Françoise MAZOUE – Audrey DUPLA.

POUVOIRS: Sarah DUCO (pouvoir à Nicole CASTELLA) - Philippe DUSSERT (pouvoir à Yannick BOUBEE) - Jocelyne JOANDET (pouvoir à Maryvonne GARBAYE) - Jacques LABE (pouvoir à Pierre FAURE) - Daniel LARREGOLA (pouvoir à Daniel RIVIERE) - Maryse PAYSSE (pouvoir à Isabelle CHEDEVILLE) - Annie AGUADO (pouvoir à Jean-Marc LACABANNE) - Jacques LAPALISSE (pouvoir à Audrey DUPLA)

Secrétaire de séance : Isabelle CHEDEVILLE

MOTION contre la fermeture du bureau de police nationale, avenue du Bois

La Police Nationale est présente sur notre Commune –ou à son immédiate proximité- depuis le début de l'année 1976.

Le premier poste est installé à l'avenue des Sports, puis transféré de l'autre côté de cette même avenue, à SEMEAC en août 1985 ; il ferme en 1999 pour non renouvellement du bail. L'absence de ce service public national sur le territoire ne dure que 2 ans. Durant cette période de 23 ans au cours de laquelle ce point d'accès est ouvert du lundi au vendredi, les effectifs varient entre 2 et 5 fonctionnaires réellement présents. Le niveau de délinquance était bien inférieur à celui que nous connaissons aujourd'hui.

Le 28 août 2001, le bureau de police d'AUREILHAN ouvre à nouveau ses portes, à son emplacement actuel, avenue du Bois. Déclinaison locale du concept de la police de proximité, il compte rapidement jusqu'à 10 personnels qui ont vocation à intervenir sur les villes de SOUES, SEMEAC et AUREILHAN. Aujourd'hui, 2 agents seulement y travaillent durant 5 demi-journées par semaine.

En 1976, les 3 communes du ressort comptaient 15 000 habitants, aujourd'hui il y a plus de 1000 habitants supplémentaires.

Ce bureau de police installé dans la deuxième ville de l'agglomération en nombre d'habitants (la 4^{ème} du département) permet d'assurer un point d'accès minimum au service public de la Police nationale sur notre territoire : inscriptions de main courante, dépôts de plainte, auditions, participation à diverses opérations au service des habitants (« Tranquillité Vacances », ...).

Au milieu de l'été, l'Etat annonce à la Municipalité, par une décision unilatérale, la fermeture du bureau de police pour le 1^{er} octobre prochain, en ne renouvelant pas le bail. Cette mesure complètement inopportune et inappropriée au contexte actuel se traduira de fait par la suppression pure et simple d'un service de proximité et pénalisera gravement la vie quotidienne des Aureilhanais qui devront se rendre au commissariat central de TARBES.

De plus, malgré les actions de prévention de la délinquance conduites par la Municipalité, les incivilités et délits sont très certainement repartis à la hausse. Après une année 2008 marquée

par des actes de violence d'une gravité inhabituelle (véhicules brû!és, echange de coups de feu ...), l'année 2009 avait témoigné d'un répit. Cette tendance vertueuse s'est probablement achevée au 1^{er} semestre 2010. Les témoignages des habitants, les échanges avec des institutionnels, des éléments objectifs tel que le nombre de plaintes déposées par la Municipalité elle-même pour des méfaits sur le patrimoine communal, montrent une réelle détérioration de la situation.

En conséquence, le Conseil Municipal d'AUREILHAN,

Considérant que les politiques libérales mises en œuvre par les gouvernements successifs depuis 2002 ont conduit à la suppression de la police de proximité qui se traduit maintenant par la fermeture pure et simple du bureau de la police nationale installé sur notre Commune,

Considérant que la diminution des postes de policiers dénoncée par les Syndicats des Personnels de la Police, par des élus nationaux et locaux, entraîne une pénurie d'effectifs et condamne le bureau de police actuel,

Considérant que la Commune d'AUREILHAN n'a pas à pallier les carences de l'Etat et ne peut remédier aux manquements de ce dernier dans l'exercice de ses fonctions régaliennes et qu'elle a, pour ce qui lui revient, mis en œuvre des politiques de nature à maintenir le « bien vivre ensemble » (effort financier en direction de structures associatives, recrutement d'un agent de médiation sociale, coordination d'actions partenariales pour la prévention de la délinquance),

Considérant que la fermeture du bureau de police est une nouvelle étape dans le désengagement de l'Etat de ses missions de services publics,

Considérant que le maintien de ce service de proximité, si la Commune suppléait au désengagement de l'Etat, quand bien même les missions des policiers nationaux et municipaux sont à la fois différentes et complémentaires, se traduirait par une dépense annuelle de plus de 120 000 euros à la charge de notre collectivité, soit 5 % d'augmentation des impôts locaux,

Considérant l'évolution significative des phénomènes de délinquance depuis des années sur le territoire,

Considérant que cette mesure rendra plus difficile l'accès au service,

Dénonce la logique libérale des restrictions des moyens de l'intervention publique au plus près des populations, malgré les effets d'annonce médiatique du Président de la République,

Dénonce la volonté gouvernementale de vouloir faire assumer aux collectivités locales une mission de service public qui n'est pas de ses prérogatives,

Exige le maintien du bureau de la police nationale, avenue du Bois à AUREILHAN, seule présence fixe de l'Etat en matière de sécurité sur le territoire communal.

Vote:

POUR: 27

CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 2 (M. J.Lapalisse – Mme A.Dupla)

P.C.C Le Maire. Yannick BOUBÉE.